

# Fiche Technique



Arrivée la veille de la prestation. Départ, le lendemain de la prestation.

## Loges:

- Minimum de 25m<sup>2</sup>, fermant à clef (SANS escaliers pour les échassiers), à proximité du lieu de prestation (100 m maximum du lieu de prestation), avec lavabo, eau chaude, DOUCHE et sanitaires, électricité et suffisamment de place pour entreposer le matériel et les costumes et pourvoir au maquillage et à la préparation des comédiens.

- Eau et catering à disposition (café, thé, fruits, sandwichs, jus de fruits...)

- Possibilité d'accéder aux loges en camion afin de décharger notre matériel dès la veille de la prestation.

- Les loges doivent être situées à proximité du lieu de prestation (5 minutes à pieds/échasses maximum).

**ATTENTION:** Au delà de 5 min de trajet, le temps nécessaire pour se rendre sur le lieu de prestation et en repartir sera compté sur le temps de la prestation.

- La sécurité des loges doit être assurée par l'organisateur. En cas de vol ou dégradation de matériel, l'organisateur sera tenu pour responsable, financièrement et légalement.

## Hébergement/Repas :

- Les repas sont à la charge de l'organisateur avec petit déjeuner et 2 repas chauds et équilibrés (viande, féculents, légumes) par jour, pour le nombre d'artistes annoncé dans le contrat. Si pas de repas prévus sur place, nous vous facturerons un défraiement repas de 17,10 € (normes URSSAF) par repas et par personne sur toute la durée du contrat.

- L'hébergement est à la charge de l'organisateur, comptant toutes les nuits de la veille de la prestation au lendemain de la prestation (pour le nombre de personnes annoncé dans le contrat, pas plus de deux par chambre). Si l'hébergement ne se fait pas en hôtel il doit être salubre et satisfaire aux normes d'hygiène (sanitaires et douches à proximité, propreté des locaux et des literies...). En cas de non respect des normes d'hygiène et de la salubrité de l'hébergement, nous nous réservons le droit de le refuser et vous facturerons dès lors un défraiement logement de 61,20 € (normes URSSAF) par personne et par nuit sur toute la durée du contrat.

*Compagnie Dro Lig*

02 97 28 00 63 / 06 45 63 45 64

contact@compagnie-drolog.bzh

## Stationnement :

- Un emplacement pour nos véhicules à proximité de la manifestation dans un endroit où notre matériel ne craint pas le vol et avec gardiennage.
- En cas de vol ou de dégradation des véhicules et de leurs contenus, l'organisateur sera tenu pour responsable, financièrement et légalement.

## Besoins spécifique pour les animations :

### *Déambulation d'échassiers*

- Hauteur **minimum** sous plafond de 3m,
- Temps de préparation : 1h30 avant la déambulation, **1 heure minimum entre la fin d'une déambulation et le début de la suivante**, 1h30 de démaquillage après la dernière déambulation.
- Départ et arrivée de la déambulation à **maximum 5 minutes** en échasses des loges.
- Les lieux des déambulations ne doivent pas comprendre plus de quelques courtes volées de marches (4 à 5 marches maximum).
- Nous nous réservons le droit d'être seul juge de la faisabilité de nos déambulations en cas de conditions climatiques difficiles (pluie, vent trop fort, neige, verglas...). Nous nous gardons le droit d'annuler nos déambulations lorsque les conditions climatiques représentent un danger pour le public et pour nos échassiers, sans que cela soit considéré comme une rupture de contrat.

### *La Charrette des Jeux Lutins*

- Un emplacement à côté des loges pour la charrette, **à l'abri du public** avec gardiennage (pas à plus de 10m).
- En cas de spectacle totalement fixe, un emplacement de 15 m x 15 m.
- Une pause d'au moins 1 heure pour les repas pendant les horaires de la manifestation.
- Prévoir un endroit abrité en cas de pluie.

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat et doit nous être retournée signée et paraphée par l'organisateur. Si certaines conditions doivent être négociées, elles feront l'œuvre d'une nouvelle fiche technique adaptée aux lieux et conditions définies entre l'organisateur et l'association No Mad'Arts, qui devra elle aussi être signée et paraphée par l'organisateur et le responsable de l'association. Sauf cette condition remplies, la fiche technique ci-jointe reste inaltérable et non négociable.

*Compagnie Dro Lig*

02 97 28 00 63 / 06 45 63 45 64  
contact@compagnie-drolog.bzh